



**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE ORDINAIRE DU 2 JUILLET 2025**

DATE DE CONVOCATION

20 juin 2025

DELIBERATION N°32/2025/MT

Participation au « Salon des Maires de Guyane 2025 » les 19 et 20 septembre 2025 au Palais Régional Omnisports Georges THEOLADE (PROGT) de Matoury.

L'AN DEUX MILLE VINGT CINQ LE 2 JUILLET A SEIZE HEURES, LE CONSEIL MUNICIPAL dûment convoqué par Monsieur le Maire, s'est réuni en séance ordinaire en Mairie, sous la présidence de Monsieur le Maire.

**NOMBRE DE
CONSEILLERS**

EN EXERCICE : 23
PRESENTS : 14
ABSENTS : 08
QUORUM : 12
PROCURATIONS : 03

ETAIENT PRESENTS :

M. Patrick LECANTE, Maire
M. Patrick LABEAU, 1^{er} Adjoint
Mme Marcelline POPO, 2^{ème} Adjointe
M. Jean-Yves TARCY, 3^{ème} Adjoint
Mme Patricia REJON, 4^{ème} Adjointe
M. Thierry VICTORIN, 5^{ème} Adjoint
Mme Rosaline CAMILLE SIDIBÉ, 6^e Adjointe
M. Joseph Michel FEVRY, Conseiller
M. Donel DUCCE, Conseiller
M. Steve MAYEN, Conseiller,
M. Christian PORTHOS, Conseiller
Mme Christine TIAN SIO PO, Conseillère
M. Charles-Henri DELAR, Conseiller
M. Thierry MARIE-CLAIRE, Conseiller

SERVICES DE L'ÉTAT EN GUYANE

BUREAU DU COURRIER

18 JUIL. 2025

ARRIVÉE

Transmis A

ABSENTS EXCUSES :

M. Myrko SEPHO, Conseiller
Mme Natacha CABERIA, Conseillère
M Bruno BAUDE, Conseiller
Mme Arielle JACQUES-HIMMER, Conseillère
Mme Aline Philippe N'GUYEN VAN VAÏ, Conseillère

ABSENTS :

M. Georges Michel PHINERA HORTH, Conseiller
M. Auguste FERNAND, Conseiller
Mme Nathalie FRANCOIS, Conseillère
Mme Tatiana DAUPHIN GENEVIEVE, Conseillère

Les Conseillers Municipaux présents formant la majorité des membres en exercice, conformément à l'article L.2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales, il a été procédé à la nomination d'un Secrétaire au vu de l'application des articles L.2121-14 et L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales. Monsieur Jean-Yves TARCY, 3^{ème} Adjoint au Maire a été nommé à ces fonctions qu'il a acceptées. Madame Natacha CABERIA, Conseillère Municipale, a donné procuration à Monsieur Patrick LABEAU, 1^{er} Adjoint au Maire. Madame Arielle JACQUES-HIMMER, Conseillère municipale, a donné procuration à Madame Patricia REJON, 4^{ème} Adjointe au Maire. Madame Aline Philippe N'GUYEN VAN VAÏ, Conseillère Municipale, a donné procuration à Monsieur Jean Michel FEVRY, Conseiller Municipal.

Délibération n° 32/MT/2025 - Participation au « Salon des Maires de Guyane 2025 » les 19 et 20 septembre 2025 au Palais Régional Omnisports Georges THEOLADE (PROGT) de Matoury.

Délibération n°32/M-T/2025

Participation au « Salon des Maires de Guyane 2025 » les 19 et 20 septembre 2025 au Palais Régional Omnisports Georges THEOLADE (PROGT) de Matoury.

Mesdames,

Messieurs les Conseillers Municipaux,

Le prochain salon des Maires de Guyane est prévu les 19 et 20 septembre 2025 au Palais Régional Omnisports Georges THEOLADE (PROGT) de Matoury. Ce rassemblement de grande importance réunira l'ensemble des Maires de Guyane, des élus locaux, des représentants de l'Etat, des personnalités ainsi que les principaux acteurs socio-économiques de notre territoire.

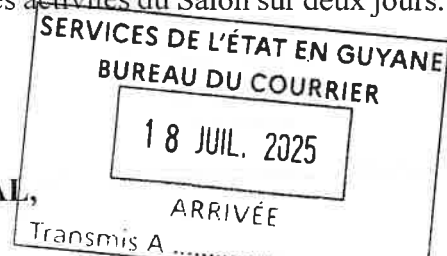
L'Association des Maires de Guyane (AMG) nourrit l'ambition de valoriser les actions et projets entrepris, tout en établissant des partenariats stratégiques susceptibles de renforcer le bon fonctionnement de nos collectivités et d'insuffler une commune dynamique pour notre Région.

La participation la commune de Montsinéry-Tonnégrande à ce Salon constituera une opportunité précieuse pour accroître son rayonnement et sa visibilité auprès des élus et des décideurs engagés dans le développement de la Guyane.

Nous attendons des conférences de haut niveau, des débats enrichissants et des interventions publiques de grande qualité, de même que des rencontres propices aux échanges fructueux et aux opportunités de collaboration entre les divers acteurs présents.

Le coût de participation à cette édition 2025 s'élève à 1350 € pour l'emplacement d'un espace de stand de 6m² au PROGT de Matoury, où se dérouleront les activités du Salon sur deux jours.

LE CONSEIL MUNICIPAL,



Vu la loi du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des Communes des départements et des régions ;

Vu le code général des collectivités territoriales (CGCT) et notamment son article L2241-1 ;

Vu le rapport de Monsieur le Maire ;

DECIDE :

Article 1 - VALIDER la participation au « Salon des Maires de Guyane 2025 » les 19 et 20 septembre 2025 au Palais Régional Omnisports Georges THEOLADE (PROGT) de Matoury.

Article 2 - AUTORISER le Maire à entreprendre toutes les démarches afférentes à cette opération, à signer toutes pièces administratives, comptables et juridiques s’y rapportant,

ADOPTÉE A L’UNANIMITE DES MEMBRES PRÉSENTS

POUR 17	Patrick LECANTE - Patrick LABEAU - Marcelline POPO - Jean-Yves TARCY - Patricia REJON - Thierry VICTORIN - Rosaline CAMILLE SIDIBÉ - Donel DUCCE - Steeve MAYEN- Joseph Michel FEVRY - Christine TIAN SIO PO - Christian PORTHOS - Charles-Henri DELAR - - Thierry MARIE-CLAIRE <u>Procurations :</u> Aline Philippe N’GUYEN VAN VAÏ - Natacha CABERIA - Arielle JACQUES-HIMMER
CONTRE 0	
ABSTENTION	

Pour certification exécutoire,
Fait à Montsinéry-Tonnégrande, 9 juillet 2025

Publication le :


Le Maire

Patrick LECANTE

